

UN PROJET POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE DU QUARTIER DES HAUTS DE ROUEN

Préambule

Forte de ses valeurs de solidarité et de respect de l'équilibre des territoires, la Ville de Rouen se donne pour ambition de garantir « un droit à la Ville » pour tous.

Elle souhaite poursuivre la mutation de ses quartiers les plus fragiles en réduisant les inégalités socio-économiques entre ses territoires, en améliorant les conditions de vie de chacune et chacun par une intervention publique adaptée aux spécificités de ces quartiers et en renforçant la participation des habitants pour répondre à ces enjeux.

En effet, le récent rapport rendu en avril dernier par le Président de l'Assemblée Nationale au Président de la République sur l'engagement des Français et la refonte du lien civique, place l'enjeu de la participation citoyenne au cœur de l'action publique. Action politique et action citoyenne sont étroitement liées et complémentaires dans la recherche d'une République apaisée, pour tous et par tous.

La Ville de Rouen s'inscrit depuis plusieurs années dans cet esprit en portant un projet social, urbain et participatif au cœur de sa politique en faveur des quartiers prioritaires, hier avec les Conseils de Quartier, aujourd'hui avec la mise en place de Conseils Citoyens, nouvel outil de démocratie participative sur les territoires prioritaires.

Plus largement, l'implication et la participation des habitants, comme celle des partenaires locaux, aux projets portés dans le cadre de la Politique de la Ville, par le contrat de Ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain constitue une réelle priorité stratégique.

Ainsi, dans le cadre de l'arrivée à terme de son premier Programme de Renouvellement Urbain et de l'élaboration du nouveau contrat de ville, la Ville de Rouen a sollicité les habitants et les acteurs du territoire afin d'élaborer un plan stratégique local. Cette démarche, engagée en lien avec les services de l'État, a permis d'objectiver la situation actuelle des quartiers, de définir leur place et leur rôle dans la ville et de dresser leurs perspectives d'évolution à moyen terme (5 ans) et à long terme (10-15 ans). Ces travaux ont constitué un appui précieux pour identifier les grands enjeux urbains et sociaux auxquels sont confrontés les quartiers prioritaires aujourd'hui ainsi que pour définir les priorités qui devront être traitées dans le nouveau contrat de ville.

Ce nouveau projet de territoire veut répondre à 13 « objectifs », qui déclinent les trois principaux piliers de la politique de la ville :

Cohésion sociale :

- ✓ Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des équipements publics et services de proximité
- ✓ Développer des actions auprès des jeunes des quartiers en médiation et en prévention
- ✓ Renforcer la coordination des partenaires pour la prévention des impayés locatifs
- ✓ Renforcer l'accompagnement social des ménages dont les conditions d'occupations des logements sont fragilisées (en situation ou en risque d'impayés)
- ✓ Développer la participation des habitants aux actions d'accompagnement et de développement social local

Développement de l'activité économique et de l'emploi :

- ✓ Améliorer la levée des freins à l'emploi
- ✓ Favoriser le développement de l'offre de services de la Maison de l'Emploi et de la Formation
- ✓ Travailler les représentations associées aux métiers dans le cadre de la construction des projets professionnels
- ✓ Consolider la mixité fonctionnelle des quartiers

Cadre de vie et renouvellement urbain :

- ✓ Diversifier l'offre de logements en développant des produits immobiliers adaptés à la demande (logements individuels en accession à la propriété)
- ✓ Affirmer une stratégie d'attribution concertée des logements sociaux à l'échelle intercommunale afin de limiter la concentration de publics fragilisés sur les mêmes secteurs
- ✓ Mettre en place un outil d'observation des conditions d'occupation du parc social à l'échelle infra-communale pouvant être développé à sur l'ensemble de l'agglomération.
- ✓ Favoriser l'attractivité du territoire et le changement d'image des quartiers en valorisant leur identité

Par ailleurs, si une véritable mutation des quartiers a été engagée dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain, les caractéristiques de ces quartiers mettent en exergue la nécessité de poursuivre la dynamique engagée par un nouveau projet de renouvellement urbain, complémentaire et réorienté selon les priorités suivantes :

- ✓ Réussir la mixité sociale en renforçant la diversification de l'habitat
- ✓ Améliorer le confort des logements en poursuivant la réhabilitation et la résidentialisation des bâtiments
- ✓ Requalifier l'offre de services publics
- ✓ Renforcer la diversification fonctionnelle des quartiers

Les perspectives que la Ville de Rouen souhaite se donner au travers des actions qu'elle engage avec ses partenaires, tant au titre du contrat de ville que par la mobilisation des politiques publiques de droit commun au bénéfice des quartiers sont les suivantes :

➤ A court terme (5 ans) :

- Renforcer l'accompagnement des habitants vers l'emploi
- La poursuite des interventions sur le parc d'habitat
- La consolidation de la mixité fonctionnelle : améliorer la visibilité des équipements et les conditions d'accueil des entreprises
- Le développement d'actions d'animation et d'accompagnement à destination de la jeunesse
- L'enrayement du processus de précarisation de l'occupation du parc social : (renforcer les opérations de sensibilisation à la consommation et aux économies d'énergie ainsi que les actions d'accompagnement lié au logement...)
- La promotion de l'image des quartiers en valorisant leur identité

➤ A long terme (10-15 ans) :

- La diversification de l'habitat (via la construction de maisons individuelles en accession à la propriété)
- Le traitement qualitatif des franges de quartiers
- La définition des objectifs de mixité pour le parc social
- Le développement de l'attractivité des quartiers

La dimension éminemment transversale de la politique de la Ville ne saurait limiter l'intervention de la Ville au seul cadre précité. Ainsi, la vision prospective du territoire rouennais et ses objectifs stratégiques trouvent un écho avec les réflexions menées actuellement par la Ville dans le cadre de ses Assises de la jeunesse et de celles de la Démocratie participative. Parce que notre ambition d'attractivité renouvelée de ces quartiers se conjugue à notre volonté de permettre une réelle égalité des chances, nos orientations sont également articulées avec les priorités du mandat exprimées dans le Projet Educatif Territorial, l'Agenda 21, le Contrat Local de Santé ou la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

1) PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE

Le quartier des Hauts de Rouen se situe sur un plateau au Nord-Est du centre-ville de Rouen et constitue une sorte de promontoire isolé d'où l'on dispose d'une qualité paysagère exceptionnelle et par endroits d'une vue panoramique sur Rouen et la rive gauche.

La ville ne s'est étendue sur les plateaux Nord-Est qu'au début des années 60 pour faire face à l'explosion démographique.

Le quartier des Hauts de Rouen est composé de quatre secteurs :



Le quartier Grand'Mare en 2003

La Grand Mare, de par l'offre initiale de logements locatifs sociaux et en propriété privée, constitue également un secteur où la mixité sociale est réelle et historique depuis l'époque de construction.

La réhabilitation du parc locatif social, la complète restauration du centre commercial et la rénovation de nombreux espaces publics ont permis de redonner à ses habitants un confort de vie.

La Grand'Mare occupe l'extrémité Sud du promontoire des Hauts de Rouen et est séparée des quartiers Nord par un vaste équipement sportif. On y retrouve à la fois de l'immeuble collectif et du pavillonnaire en zone périphérique.

Le quartier a connu dans le cadre du GPV d'importantes interventions, en particulier dans le domaine du développement économique, encouragé par le dispositif de Zone Franche Urbaine, avec la création d'un pôle d'activités artisanales et la reconversion de l'ancien centre de formation de la poste en hôtel d'entreprises.



Le quartier Grand'Mare en 2014



Le quartier de la Lombardie en 2003

La Lombardie est située entre le site sportif Salomon au Sud et le quartier du Châtelet au Nord.

Le quartier est caractérisé par un habitat exclusivement de type locatif social, porté par un bailleur unique : Rouen Habitat.

Le quartier a connu la réhabilitation de près de 60% de son patrimoine locatif social ainsi qu'une importante modification de son organisation viaire, notamment au travers de la restructuration de la rue Galilée lors de la mise en place de la ligne de transport en commun TEOR et de la création de voies transversales Est-Ouest.

Le premier programme de renouvellement urbain a également permis l'installation sur le territoire de l'association Interm'aide Emploi dédiée à l'insertion professionnelle.

D'importants travaux sur le complexe sportif Salomon ont permis l'homologation des terrains de football en catégorie 3, les rendant aptes à l'accueil de compétitions officielles.



Le quartier de la Lombardie en 2014



Le quartier du Châtelet en 2014

Le Châtelet est le quartier situé le plus au Nord des Hauts de Rouen, en limite de la commune de Bihorel.

A l'instar du quartier de la Lombardie, le Châtelet était caractérisé par un habitat exclusivement de type locatif social.

Le quartier a connu d'importantes opérations de démolition, représentant près de 45% de son patrimoine locatif.

Ces opérations de démolition ont permis de réorganiser le maillage viaire et de recréer une structure urbaine traditionnelle en îlots, dédiés à la reconstitution d'une partie de l'offre en logements sociaux et à la diversification, à l'image de l'opération de construction de cinquante logements en accession portée par la société Nexity.

Ces opérations se sont accompagnées de la complète requalification des espaces publics.



Le quartier du Châtelet en 2003



Le quartier des Sapins en 2003

Les Sapins, entourés des rues Dupuis et Texier, surplombent le quartier pavillonnaire du Vallon Suisse.

Le quartier a connu, dans le cadre du GPV, d'importants travaux de réhabilitation/résidentialisation sur son parc locatif social, typologie d'habitat prédominante sur les quartiers prioritaires, portés par le bailleur Rouen Habitat.

L'aménagement des espaces extérieurs a permis de clarifier la circulation au cœur du site, d'en faciliter la desserte et de créer des espaces de rencontre (place, aires de jeux...) pour ses habitants.



Le quartier des Sapins en 2014

Ces travaux se sont accompagnés d'une procédure foncière visant à clarifier les limites entre espaces publics et privés.

Les actions menées dans le cadre du PNRU ont conduit à la nette amélioration du cadre de vie des habitants des Hauts de Rouen ainsi qu'au désenclavement et à la dynamisation de ces quartiers. Cependant, certaines problématiques n'ont pas été traitées, ou de façon partielle, notamment dans les domaines de la qualité de l'habitat et de la diversification. Ces quartiers souffrent encore aujourd'hui d'une mauvaise image qui nuit à leur développement et qui pourrait mettre en péril les actions portées dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain.

1.1) Indicateurs (en attente des données INSEE complémentaires)

Quartier prioritaire	Les Hauts De Rouen
Tranche de population	5000_9999
dispersion des revenus ⁽¹⁾	146,0
Part des bas revenus ⁽²⁾	43,8
Part de moins de 14 ans	25,9
Part des ménages de 6 personnes ou plus	7,3
Surface médiane de logement par personne	32,0
Ménages monoparentaux avec jeunes enfants ⁽³⁾	9,4
Part des ménages locataires	95,9
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans	50,1
Part des ménage recevant une allocation chômage	26

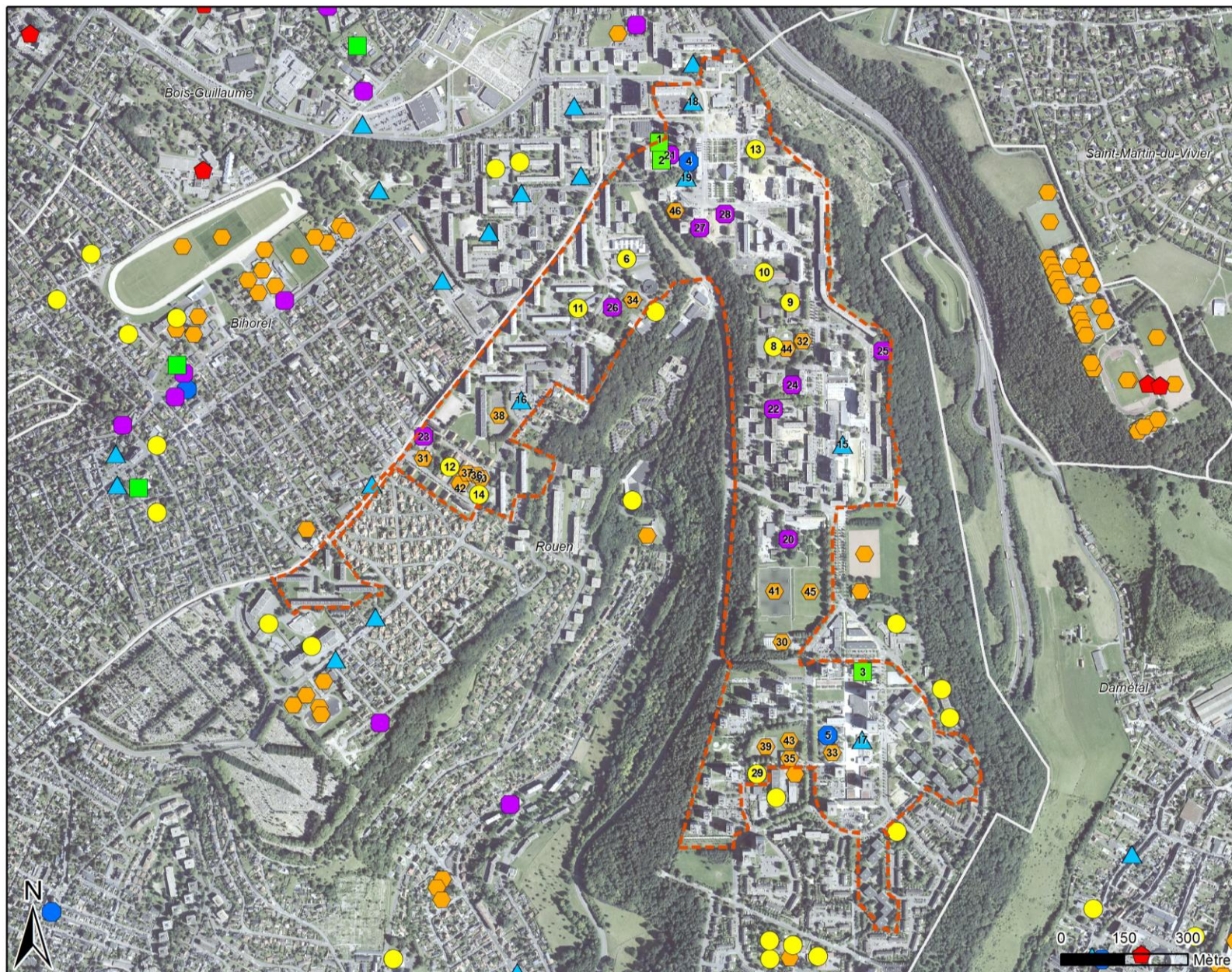
⁽¹⁾ Indicateur de dispersion du revenu (déclaré) par unité de consommation en 2011, égal à l'intervalle interquartile rapporté à la médiane et exprimé en %

⁽²⁾ Part des bas revenus. Egal à la part des revenus par unité de consommation inférieurs à un certain seuil en 2011. Ce seuil reste le premier décile de la distribution par personne des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une Zus ou un NQP, calculé en 2011

⁽³⁾ Part des Ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement », précisément égale à la part des ménages fiscaux comprenant une et une seule personne d'au moins 14 ans et au moins une personne de moins de 14 ans.

1.3) CARTES DETAILLEES DU QUARTIER PRIORITAIRE

Quartier prioritaire de la "Politique de la ville"
Hauts de Rouen - Rouen et Bihorel



- Limite de quartier prioritaire
- Limite communale

Equipements :

- Equipement administratif
- Equipement d'enseignement
- Equipement social
- Equipement sanitaire
- Equipement culturel
- Equipement de services
- Equipement sportif

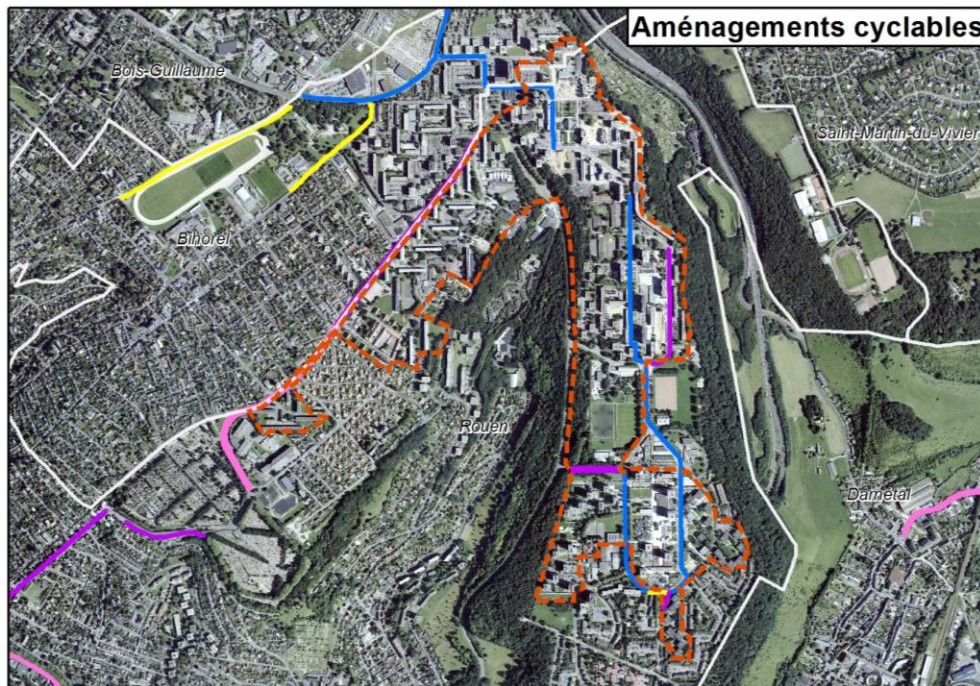
Métropole Rouen Normandie - Département Urbanisme et Habitat - GD - 313/15 - Avril 2015

Sources : Métropole Rouen Normandie / ©IGN - Paris - 2011. BD TOPO® / Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

N°	Type	Sous-type	Détail
1	Administratif	Administration	Maison de justice et du Droit
2	Administratif	Mairie	Mairie annexe de Rouen
3	Administratif	Poste	Grand'Mare
4	Culturel	Bibliothèque	Bibliothèque
5	Culturel	Bibliothèque	Bibliothèque
6	Enseignement	Ecole	Ecole Guy de Maupassant
7	Enseignement	Ecole	Ecole Camille Claudel
8	Enseignement	Ecole	Ecole Clement Marot
9	Enseignement	Ecole	Ecole Francois Villon
10	Enseignement	Ecole	Ecole Ronsard
11	Enseignement	Ecole	Ecole Marguerite Messier
12	Enseignement	Ecole	Ecole les sapins
13	Enseignement	Ecole	Ecole Joachim du Bellay
14	Enseignement	Ecole	Ecole les sapins
15	Services	Pharmacie	Pharmacie Grenot
16	Services	Pharmacie	Pharmacie du Val Grieu
17	Services	Pharmacie	Pharmacie Baudry-rousseau
18	Services	Aire de jeux	Aire de jeux
19	Services	Pharmacie	Pharmacie du Chatelet
20	Social	Crèche	Rose des vents
21	Social	Foyer social	CCAS
22	Social	CMS	Centre médico social
23	Social	CMS	Centre médico social
24	Social	Crèche	Recréation / Graine de Vanille
25	Social	Foyer social	Maisonde quartier de la Lombardie
26	Social	Crèche	L'Ile aux Trésors
27	Social	CMS	Centre médico social
28	Social	CMS	Centre médico social
29	Sport	Salle	Dojo Giraudoux
30	Sport	Piscine	Bassin apprentissage Salomon

N°	Type	Sous-type	Détail
31	Sport	Salle	Salle d'activite Jean Texier
32	Sport	Salle	Salle Multisport Villon
33	Sport	Salle	Salle de tennis de table Malraux
34	Sport	Gymnase	Gymnase Boieldieu
35	Sport	Salle	Salle multisport Giraudoux
36	Sport	Petits jeux	Terrain de Volley-Ball Sapin
37	Sport	Multisports	Plateau EPS Sapin
38	Sport	Piste	Piste Louis Juvet
39	Sport	Petits jeux	Terrain de handball Giraudoux
40	Sport	Petits jeux	Terrain de Basket-Ball Sapin
41	Sport	Stade	Terrain Salomon
42	Sport	Petits jeux	Terrain de handball Sapin
43	Sport	Grands jeux	Terrain de football Giraudoux
44	Sport	Petits jeux	Plateau EPS Villon
45	Sport	Stade	
46	Sport	Multisports	Espace sportif du Plateau

Quartier prioritaire de la "Politique de la ville" Hauts de Rouen - Rouen et Bihorel



Aménagements cyclables :

- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Contre-sens cyclable
- Voie verte
- Mixte piéton/vélo
- Couloir bus/vélo
- Autres

Population en 2010 :

- 1- 200
- 200 - 400
- 400 - 600
- 600 - 800
- 800 - 1000
- 1000 - 1220

Données
carroyées de 200 m

- Limite de quartier prioritaire
- Limite communale

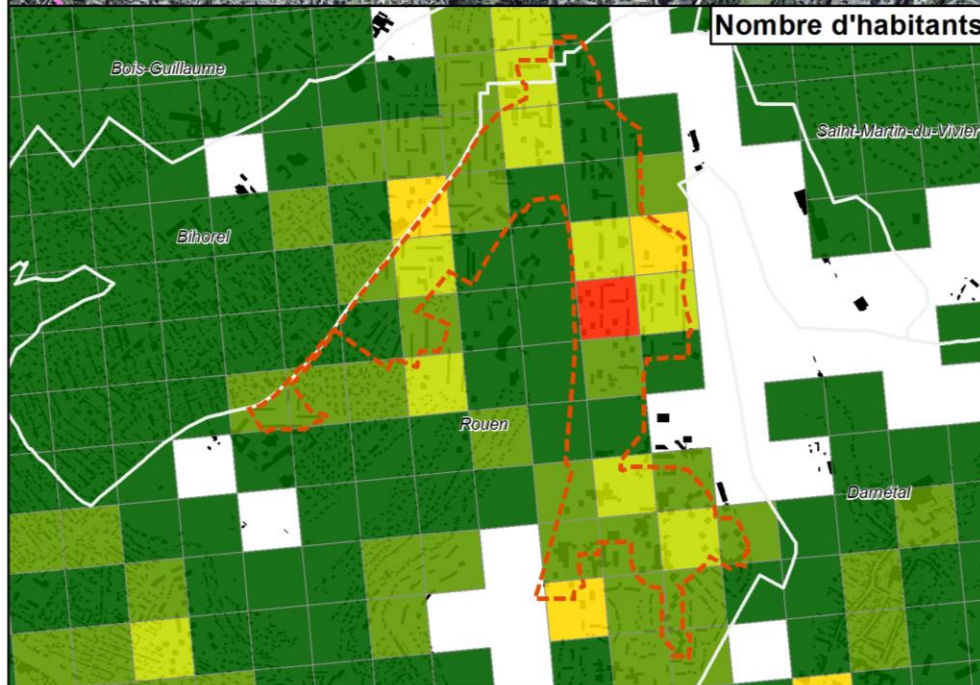
Attractivité des transports en commun :

- Ligne TRAM
- Ligne TEOR
- Ligne FAST
- Ligne Niv1
- Ligne complémentaire
- Arrêt de transport en commun
- Aire d'attractivité des arrêts de transports en commun

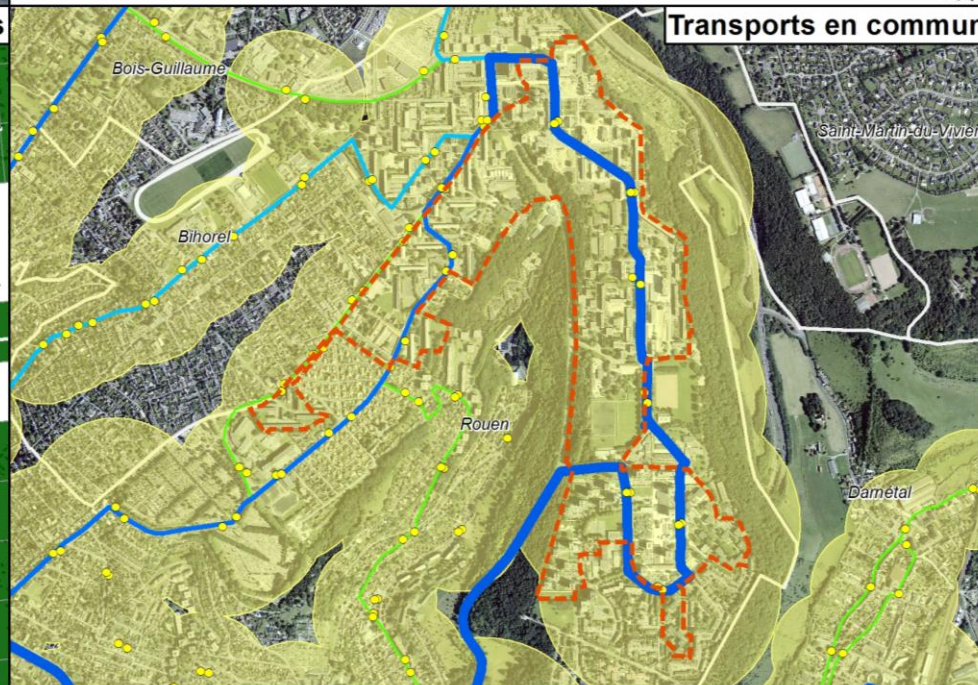
0 150 300
Mètres



Métropole Rouen Normandie - Département Urbanisme et Habitat - GD - 28/11/15 - Avril 2015
 Sources : Métropole Rouen Normandie / AURSESE / IGN - Paris - 2011 ; BD TOPOR / IGN - Paris - 2012 ; BD ORHOS / Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports / Sinesse - Données carroyées à 200 m - 2010

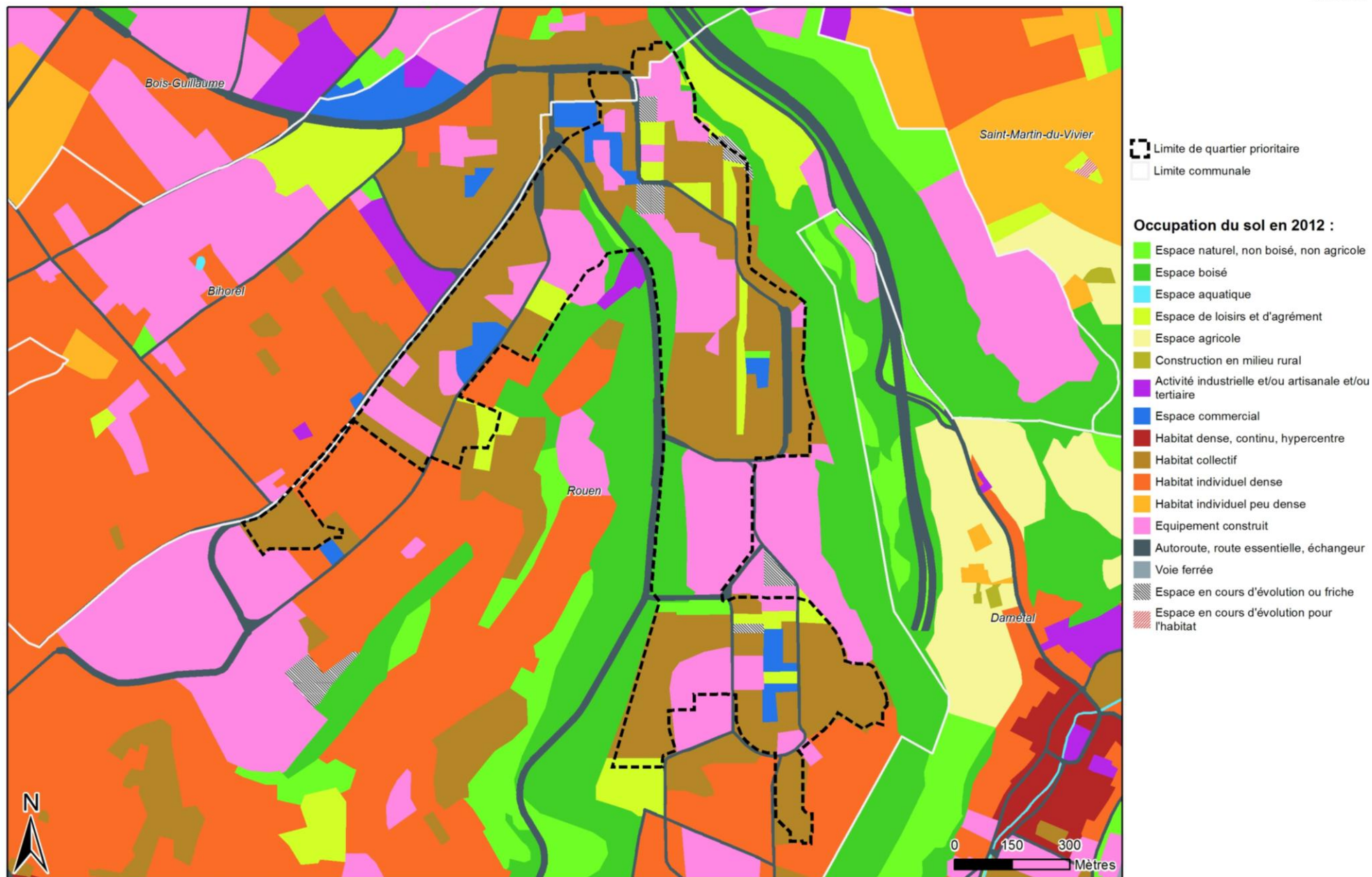


Nombre d'habitants



Transports en commun

Quartier prioritaire de la "Politique de la ville" Hauts de Rouen - Rouen et Bihorel



Métropole Rouen Normandie - Département Urbanisme et Habitat - GD - 294/15 - Avril 2015

Sources : Métropole Rouen Normandie / AURBSE / IGN - Paris - 2011. BD TOPO® / Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

2) ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE A L'ECHELLE DU QUARTIER PRIORITAIRE

2.1) MODALITES DE PILOTAGE ET INGENIERIE DE PROJET

Instance	Rôle	Composition	Rythme des réunions
<p>Comité de direction Contrat de Ville</p> <p><i>(Co-pilotage DAGP et DSCS)</i></p>	<p>Instance de décisions qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valide les objectifs, programmes d'actions et orientations ▪ Examine les avancements des projets ▪ Opère les ajustements nécessaires en termes d'objectifs opérationnels et fonctionnels 	<p>Copilotage entre la Direction (mutualisée) de l'Aménagement et Grand Projet de la Métropole et de la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale de la Ville de Rouen afin d'articuler au mieux la dimension sociale et urbaine du contrat de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Rouen ▪ Métropole ▪ Département ▪ Région ▪ DDTM ▪ DDCS ▪ DIRECCTE ▪ Sous-Préfet en charge de la politique de la Ville ▪ Déléguée du Préfet ▪ CAF ▪ Caisse des Dépôts et consignation ▪ Association Foncière Logement ▪ Et selon les thèmes abordés et les arbitrages à opérer, les directeurs des maitres d'ouvrage concernés: ▪ Bailleurs ▪ Représentants des copropriétés des centres commerciaux de proximité ▪ Rouen Normandie Aménagement ▪ Chambre des métiers et de l'artisanat ▪ Directions internes concernées ▪ Promoteurs privés 	<p>Tous les 2 mois</p>

CONTRAT DE VILLE – COMMUNE DE ROUEN - PROJET DE TERRITOIRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES HAUTS DE ROUEN

Instance	Rôle	Composition	Rythme des réunions
<p>Equipe MOUS communale</p>	<p>Cette équipe-projets communale assure la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville. Elle est chargée de l’animation et de l’exécution du Contrat de Ville sur le secteur de Rouen. Elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ remplit une fonction de soutien, d’aide et de conseil auprès des opérateurs dans le montage de leurs projets, ▪ permet l’émergence et la mise en œuvre de projets/actions répondant aux objectifs et orientations du nouveau Contrat de Ville ▪ mobilise les énergies, impulse les réflexions, incite et encourage les initiatives, ▪ facilite le rapprochement de l’ensemble des acteurs, ▪ assure l’ingénierie financière et administrative du Contrat de Ville par la préparation des comités de suivi, l’établissement de rapports, de matrices financières... ▪ assure la coordination des acteurs et projets sur un même territoire ▪ veille tout au long de l’année à la mise en œuvre du Contrat de Ville, de l’élaboration d’actions à l’exécution de ces actions ▪ assure une fonction d’évaluation de l’ensemble des actions mises en œuvre et une fonction de veille. <p>Ainsi, elle doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ constituer un relais auprès des habitants, des associations et des collectivités, ▪ assurer l’interface avec les professionnels des différentes institutions, ▪ élaborer des supports techniques à la préparation des décisions politiques, ▪ constituer une aide à la décision et au soutien à la démarche projet 	<p>Les services municipaux se réunissent en plénière ou de manière plus restreinte en fonction des thématiques traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ action sociale / développement social ▪ éducation – jeunesse ▪ logement ▪ gestion urbaine de proximité ▪ accès aux droits – citoyenneté ▪ lutte contre les discriminations – égalité femmes-hommes ▪ Développement durable ▪ médiation sociale - tranquillité publique ▪ urbanisme opérationnel ▪ développement économique ▪ santé ▪ Emploi ▪ Démocratie participative 	<p>1 fois / mois</p>
<p>Comité d’instruction des demandes de subventions</p>	<p>Comité d’instruction des demandes de subventions urbaines et sociales qui examine les pièces et la recevabilité des dossiers</p>	<p>Rassemble les principaux financeurs concernés</p>	<p>1 fois par an</p>

CONTRAT DE VILLE – COMMUNE DE ROUEN - PROJET DE TERRITOIRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES HAUTS DE ROUEN

Réunion de coordination opérationnelle des opérations de renouvellement urbain	Comité de suivi opérationnel des opérations de renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services internes à la Ville ▪ Chefs de projet RU ▪ Bailleurs ▪ Promoteurs privés ▪ Aménageur (RSA) Et autres représentants techniques des maîtres d'ouvrage	Tous les 2 mois
---	--	--	-----------------

Instance	Rôle	Rythme des réunions
Déléguée du préfet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participe à l'animation du Conseil Citoyen ▪ Peut être associée en fonction des besoins à l'équipe-projet communale pour faciliter notamment le lien avec les services déconcentrés de l'Etat (apport technique...) ▪ Suit les travaux des différents groupes de travail qui déclinent de façon opérationnelle les objectifs du Contrat de ville ▪ Suit avec la Ville les projets déposés par les porteurs de projets bénéficiant de crédits Contrat de ville 	En fonction des besoins

La Ville de Rouen veillera à ce que ces instances de pilotage du contrat de ville s'articulent au mieux avec les autres instances de pilotage des dispositifs connexes tels que la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Programme de Réussite Educative (PRE), la Gestion urbaine de Proximité (GUP), ...

La complémentarité et la coordination de ces dispositifs seront assurées par la présence de l'équipe projet au sein des différentes instances de suivi de ces dispositifs spécifiques.

2.2) Participation citoyenne :

Conseil citoyen (sous-commission du conseil de secteur Nord) :

Rôle	Composition et modalités de sélection des membres	Moyens mis à disposition	Rythme des réunions
<p>Le conseil citoyen sera consulté afin d'émettre des avis et propositions concernant les actions menées dans le cadre du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain.</p> <p>Il appartiendra aux professionnels et aux élus de prendre en compte ces éléments en fonction des contraintes techniques, juridiques et financières des projets et actions en question.</p> <p>Le conseil citoyen pourra élaborer et conduire à son initiative des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le contrat de ville.</p> <p><u>Durée du mandat</u> : 5 ans</p>	<p><u>Collège habitants</u> : Les habitants représenteront la moitié des conseillers citoyens</p> <p><u>Collège acteurs locaux</u> : Les représentants d'associations, de collectifs d'habitants et acteurs économiques de territoire représenteront la moitié des conseillers citoyens</p> <p><u>Modalités de sélection des membres</u> Le collège habitant sera constitué pour moitié de conseillers de quartier, d'habitants volontaires et d'habitants tirés au sort à partir des listes électorales et des bailleurs.</p> <p>Le collège des acteurs locaux sera déterminé par une liste précise d'associations, de commerçants et autres acteurs ayant un rôle structurant sur le territoire et souhaitant s'impliquer au sein de cette instance.</p> <p>(Renouvellement des membres tous les 2 ans ½)</p> <p><u>Prise en compte de la parité, de différentes classes d'âge</u> : Le collège habitants respectera la parité hommes-femmes et rassemblera dans la mesure du possible les différentes classes d'âge. La Ville veillera notamment à ce que les jeunes et personnes âgées soient représentés au sein des conseils citoyens</p>	<p><u>Local</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de salles municipales ▪ Création d'un lieu spécifique dédié via la maison du projet ▪ Utilisation de l'œuvre VOST installée sur la dalle de la Grand Mare comme lieu et outil de communication pour le conseil citoyen <p><u>Moyens financiers et humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget participatif ▪ Mobilisation de financements ANRU en lien avec les projets urbains et contrat de ville <p><u>Moyens logistiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition d'un photocopieur et de matériel informatique au sein de la Cyberbase ▪ Fourniture de bureautique de base (cahiers, stylos...) 	<p>4 à 5 fois par an</p>

Maison du projet (pour les opérations de renouvellement urbain uniquement)

Rôle	Composition et modalités de sélection des membres	Moyens mis à disposition	Rythme des réunions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil d'information, d'expertise et de concertation (expositions, ateliers urbains de proximité...) ▪ Outil de sensibilisation du public sur diverses problématiques (santé, consommation d'énergies...) 	<p>Les actions mises en œuvre dans le cadre de la maison du projet se feront en lien direct avec le conseil citoyen.</p> <p>La maison du projet est dédiée aux conseillers citoyens ainsi qu'à l'ensemble des habitants et usagers des quartiers</p>	<p>Local :</p> <p>Lieu mobile du type bus ou roulotte permettant d'être présent sur l'ensemble des quartiers des Hauts de Rouen</p> <p>Et/ou espace intégré à un équipement de la Ville de Rouen</p> <p><i>NB : La mise en place de la maison du projet pourra être un des premiers sujets sur lequel le conseil citoyen pourra travailler afin de déterminer son rôle, sa forme et ses modalités de fonctionnement.</i></p>	<p>En fonction des besoins et des projets</p>

3) DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

3.1) Cadre de vie : constats et stratégie d'intervention

3.1.1) Habitat :

Atouts :

- Le quartier dispose d'une offre de logements sociaux importante, relativement accessible financièrement et située en milieu urbain, ainsi que de pavillons privés (situés hors quartier prioritaire) pour la Grand Mare et les Sapins.
- Les interventions radicales sur le bâti permettent de restructurer les quartiers et d'adapter la densité selon les configurations urbaines, notamment par la démolition d'immeubles vétustes ou des réhabilitations d'ensemble et de proposer une offre nouvelle de logements de qualité.
- La diversification de l'habitat, qui a profité du foncier disponible ou issu des démolitions, se traduit par des opérations neuves qui « cassent » la monotonie des grands ensembles et gomme les distinctions entre logement social et logement non social : des résidences pour personnes âgées, des programmes en accession sociale à la propriété. L'introduction de nouvelles formes de logements individuels ou accolés, crée une attractivité nouvelle. L'arrivée de quelques promoteurs immobiliers amorce une première étape de changement d'image des quartiers.
- La résidentialisation clarifie les statuts et les usages des espaces extérieurs et délimite l'espace privé de la résidence géré par le bailleur social (intimité et relation de voisinage) de l'espace public géré par la collectivité. Elle va de pair avec une réflexion sur la restructuration des espaces publics, favorisant l'appropriation par les usagers et la prévention de la délinquance. La résidentialisation redonne de l'attractivité aux quartiers et aux immeubles en modifiant la physionomie des quartiers.
- La reconstitution de l'offre de logement en dehors des quartiers prioritaires suite à des démolitions produit des effets positifs sur l'attractivité du territoire communal et permet de penser le renouvellement urbain à plus grande échelle (généralement celle de la commune). L'objectif de cette reconstitution hors site est de promouvoir la mixité sociale à l'échelle de l'ensemble du territoire communal

Faiblesses :

- L'aspect général du quartier change mais il reste encore à faire, car le changement de l'image et donc de l'attractivité de ces quartiers ne s'observent pas partout : l'image négative perdure notamment quand les travaux n'ont pas concerné à la fois l'intérieur et l'extérieur des logements ou quand il reste des bâtiments à réhabiliter.
- Le volet thermique n'a pas toujours été pris en compte dans les réhabilitations des logements, notamment sur le secteur des Sapins et celui de la Lombardie.
- En matière de diversification de l'habitat, la volonté politique ne suffit pas toujours à convaincre les opérateurs et investisseurs privés. La Foncière Logement qui devait impulser cette dynamique a soit annulé, soit retardé son intervention, ce qui a eu un effet négatif sur la mise en œuvre des transformations urbaines dans les quartiers. De plus, la reconstitution de l'offre de logements en hors site (suite aux opérations de démolition- reconstruction) a plutôt favorisé la diversification de l'habitat en dehors des quartiers prioritaires.

- Les opérations neuves d'habitat proposent des niveaux de loyers souvent plus élevés que dans le parc ancien ; ce qui rend difficile, dans le cadre de relogement, l'adéquation avec les ressources des ménages et entrave la mobilité résidentielle. Le travail de concertation avec les familles est à approfondir.
- La dévalorisation de l'image du parc ancien de logements peut être accentuée par la concurrence avec des opérations neuves, ce qui a pour conséquence d'augmenter la vacance dans le parc existant, notamment sur le quartier de la Lombardie
- Les opérations en accession à la propriété restent souvent inaccessibles aux ménages issus des quartiers prioritaires ; ce qui entrave leurs souhaits de mobilité résidentielle ascendante.
- Des signes de dégradation précoce de certains logements livrés ou réhabilités (infiltrations, mal-façons...), comme dans de nombreuses opérations de construction neuve

Habitat

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Maintenir et développer un habitat de qualité	Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur le bâti	Poursuivre le renouvellement urbain (réhabilitation- opérations de démolition/reconstruction) des secteurs non traités dans le cadre du PRU 1	1
		Réactivité face aux éventuelles dégradations du bâti: repérage et actions de réparation	2
	Maîtriser les niveaux de loyers et de charges, dans une approche sociale et environnementale	Construire et réhabiliter les bâtiments en prenant en compte les enjeux de développement durable (performance énergétique, énergies renouvelables...)	2
		Améliorer la performance des réseaux (Chauffage urbain, eau...)	2
		Mettre en place des actions de sensibilisation sur les problématiques de maîtrise des consommations énergétiques	2
	Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole	Développer une offre d'habitat attractive en accession à la propriété (maison de ville, habitat intermédiaire). Seule la création massive d'autres formes d'habitat comme la maison individuelle en accession à la propriété permettra de changer l'image du quartier et de garantir la réussite du programme	1
		Promouvoir les quartiers prioritaires par une campagne de communication extérieure renforcées en s'appuyant sur les atouts des quartiers et sur l'implantation d'équipements structurants (CFA des métiers de bouche, ESAD'HAR...)	1
	Inscrire les quartiers dans l'innovation et les enjeux de développement durable	Construire et réhabiliter les bâtiments en prenant en compte les enjeux de développement durable (performance énergétique, énergies renouvelables...)	2
		Améliorer la performance des réseaux (Chauffage urbain, eau...)	2
	Lier l'évolution de l'offre d'habitat dans les quartiers aux dynamiques du marché du logement	Développer des modes d'habitat expérimentaux (intergénérationnels, auto-construction,...) ;	3
Maintenir et développer un habitat de qualité en intégrant les enjeux de gestion, d'usage et de sécurité	Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains	1	
	Consultation des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance dès la conception des projets urbains et pour la délivrance des autorisations d'urbanisme	1	

3.1.2) Peuplement

Atouts :

- Les habitants sont très attachés à leur quartier, avec une identification forte à ce territoire, qui s’est exprimée notamment lors de relogements à la suite de démolition : peu de personnes ont souhaité être relogées en dehors de leur quartier.
- Dans les opérations de démolition des logements, les ménages ont pu être relogés dans de nouveaux programmes et bénéficier d’accompagnement social quand cela a été nécessaire. Les relogements ont été vécus comme des parcours résidentiels positifs.
- Certains acteurs ont travaillé avec des ménages habitant des immeubles anciens destinés à être conservés afin de leur permettre aussi une mobilité résidentielle. Les possibilités de parcours résidentiels ascendants des ménages sont étudiées et favorisées quand leurs ressources le permettent.
- Des modalités de travail et de concertation ont été développées entre les bailleurs sociaux, mais aussi avec les communes, au niveau des Commissions d’Attributions des Logements. Les objectifs sont de coordonner entre les bailleurs sociaux les attributions des logements sociaux, de veiller ensemble aux équilibres de peuplement et d’éviter ainsi les phénomènes de concentration.

Faiblesses :

- La majorité des quartiers n’a pas changé d’image. Ce déficit d’image peut se traduire par une difficulté à faire venir des populations extérieures et par des taux de vacance des logements et de rotation importants.
- Les quartiers concentrent des populations aux ressources faibles, dont la fragilité s’accroît, notamment dans les immeubles anciens, et de manière plus prégnante, parmi les nouveaux locataires. Le profil socio-économique des habitants de ces quartiers ne change pas en profondeur, même lorsqu’il y a eu des opérations de renouvellement urbain. Les faibles ressources des ménages constituent un frein à leur mobilité résidentielle : peu d’entre eux ont la possibilité d’accéder à la propriété et de nombreux locataires sont captifs de leur logement. Leur attachement à leur quartier limite également les mobilités résidentielles.
- Les ménages dont la situation s’améliore, notamment des jeunes actifs, ont tendance à quitter le quartier, leur ascension sociale se faisant en dehors du quartier. Ces départs, conjugués avec l’arrivée d’une population de plus en plus précaire renforcent les phénomènes de concentration de précarité.
- Forte mobilité des emménagés récents notamment liée aux troubles du voisinage, aux actes d’incivilité et à la taille des logements inadaptée au regard de l’évolution de la structure des ménages
- Le vieillissement de la population concerne aussi les habitants des quartiers, qui peuvent avoir des difficultés à se maintenir dans leur logement (accès aux services de proximité, mobilité physique, sentiment d’insécurité...)
- Si la commune et les bailleurs s’efforcent d’être vigilants face à la concentration dans les quartiers de familles dont la situation socio-économique est fragile, la concertation inter-bailleurs ne suffit pas à assurer une réelle mixité sociale et des attributions à des candidats aux profils diversifiés.
- Les niveaux de loyer des logements produits et des logements réhabilités sont élevés par rapport aux ressources des ménages et conduisent à des situations d’impayés. Certains logements neufs ont été difficiles à louer en raison de niveaux de loyer élevés. L’accès au logement est parfois difficile par des situations sociales complexes.

CONTRAT DE VILLE – COMMUNE DE ROUEN - PROJET DE TERRITOIRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES HAUTS DE ROUEN

- Dans l'existant, les charges locatives peuvent être élevées et mettre en difficulté les locataires. Les réhabilitations réalisées n'ont pas toujours conduit à diminuer ces charges.

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels	Adapter l'offre de logements aux besoins des habitants des quartiers pour favoriser des parcours résidentiels positifs	Observation de la structure et des besoins des ménages	1
		Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel (accession sociale...)	3
	Accueillir des catégories de populations différentes en veillant aux équilibres de peuplement pour ne pas renforcer des fragilités observées	Poser les principes d'une démarche de gestion concertée du peuplement au niveau intercommunal	1
		Définir un outil d'observation du peuplement pouvant être développé à l'échelle de l'agglomération	1
		Construire des programmes de logements en accession ; revente de patrimoine social	1
		Développer une offre d'habitat attractive en accession à la propriété (maison de ville, habitat intermédiaire, grands logements)	1
		Favoriser la mixité sociale en intégrant les critères spécifiques au niveau des commissions d'attribution	1
	Aider les ménages à se maintenir dans leur logement avec une attention particulière vis-à-vis des ménages rencontrant des difficultés	Renforcer les moyens d'accompagnement social des ménages en situation ou en risque d'impayés locatifs	2
		Renforcer la coordination des partenaires pour la prévention des impayés locatifs	2
		Favoriser le relogement des ménages dont les ressources sont durablement inadaptées au cout global du logement	1
Susciter la mobilisation des habitants à travers la programmation d'actions collectives pour eux et par eux (petits dej conso, auto-réhabilitation, atelier meuble)		1	
Augmenter l'attractivité des quartiers	Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole	Développer des supports de communication en tant qu'outils de connaissance mutuelle des quartiers (stratégie de communication en interne aux quartiers et vis-à-vis de l'ensemble de la ville, voire de l'agglomération)	1
		"marketing territorial": valoriser et conforter les atouts des quartiers afin d'améliorer leur image et favoriser l'arrivée de nouvelles populations	1
		Promouvoir / s'appuyer sur les équipements structurants sur les quartiers afin d'attirer la population extérieure aux quartiers prioritaires (Esadhar, CFA des métiers de bouche, Simone de Beauvoir, Pôle des savoirs...)	1

3.1.2) Aménagements et équipements urbains : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- En complément des interventions sur le bâti, la restructuration de la trame viaire et des espaces publics sont un axe fort des opérations de travaux menées dans les quartiers, ce qui a permis de les désenclaver et d'améliorer la gestion des espaces publics.
- Cette modification de la trame viaire a permis de changer la lecture des espaces, en créant de nouvelles voiries de profil plus urbain et sécurisant : la vitesse limitée, voire la création de voies semi piétonnes, l'articulation avec les places et jardins, la création de zones de stationnement longitudinal ont permis de réduire la vitesse des véhicules et de créer des espaces apaisés et vite appropriés par les usagers
- Une clarification de la domanialité permet la réappropriation des usages et de l'entretien des espaces extérieurs.
- Des espaces publics sont requalifiés pour mettre en valeur des lieux de centralité.
- Les quartiers présentent un bon taux de couverture en équipements publics et les nouveaux équipements permettent d'améliorer l'offre de services publics de proximité et d'avoir un rayonnement au-delà du quartier.
- L'accessibilité des quartiers et des bâtiments est l'un des axes forts de l'aménagement urbain.
- Réalisation de nombreuses opérations dans le cadre de la zone franche urbaine : rénovation du centre commercial de la Grand-Mare, création d'une pépinière d'activités de 21 bureaux (immeuble d'entreprises « Rameaux »), création de l'immeuble d'entreprises tertiaires « Alpha », et de l'hôtel d'entreprises destiné aux activités artisanales « Delta »

Faiblesses :

- Les quartiers restent globalement mono fonctionnels ; il est difficile d'y développer d'autres fonctions urbaines que l'habitat :
 - L'armature commerciale est plus ou moins bien développée dans les quartiers, mais est partout en perte de vitesse (forme architecturale obsolète, problèmes de sécurité et fragilités économiques aboutissant à des fermetures).
 - Le retard de déploiement de la fibre optique freine l'installation d'entreprises dans certains quartiers.
- Manque d'une offre intermédiaire de petit immobilier de bureaux ou d'atelier (50 à 120m²)
- Persistance d'un sentiment d'insécurité, alimenté par la présence de regroupements de jeunes sur l'espace public (place du Chatelet, Dalle de la Grand Mare)
- Certaines interventions sur les aménagements urbains n'ont pas pu être menées conjointement avec les travaux visant l'amélioration de l'habitat faute de moyens financiers et de temps suffisants. Ce qui n'a pas contribué à donner l'image d'un projet d'ensemble de transformation des quartiers :
 - L'intervention sur les aménagements publics ne coïncide pas toujours avec les réhabilitations et résidentialisations du bâti.
 - Certains équipements des quartiers sont vétustes ou n'ont pas été remis aux normes, notamment des écoles, maisons de quartier...
 - Des entrées de quartier qui correspondent à des entrées de ville n'ont pas fait l'objet de réaménagements d'ampleur.

Aménagements et équipements urbains

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers	Aménager et animer les espaces publics pour favoriser des lieux de rencontre et de sociabilité	Investir les espaces publics par des actions d'animations sportives/culturelles à destination des enfants et des jeunes	3
		Conforter le rôle de l'éducation spécialisée et des médiateurs de la ville de Rouen dans le cadre du nouveau CLSPD	2
		Créer des espaces publics conviviaux en prenant en compte les besoins des habitants	2
		Favoriser l'émergence de projets citoyens (jardins citoyens, jardins partagés...)	2
	Offrir des aménagements urbains favorisant une qualité d'usage et une meilleure lisibilité urbaine et intégrant les enjeux de gestion et de sécurité	Co-construction des projets avec les futurs usagers (GUP)	2
		Améliorer la signalétique pour l'accès aux services de proximité (sur la voirie et à l'extérieur des équipements)	1
		Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains	1
		Consultation des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance dès la conception des projets urbains et pour la délivrance des autorisations d'urbanisme	1
		Soumettre les projets à un comité d'experts (habitants, gestionnaires, référents prévention de la délinquance)	2
	Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les espaces publics (dans le cadre des opérations de renouvellement urbain notamment)	Actions d'appropriation des nouveaux espaces par les habitants (GUP)	2
		Réactivité face aux éventuelles dégradations des espaces: repérage et actions de réparation (GUP)	1
		Poursuivre le renouvellement urbain des secteurs non traités dans le cadre du PRU 1	1

Aménagements et équipements urbains

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Augmenter l'attractivité des quartiers	Favoriser la dynamique de développement des quartiers en améliorant leur mixité fonctionnelle et en renforçant leur rayonnement à l'échelle de la ville	Installation du réseau THD/fibre optique sur les quartiers afin de favoriser l'implantation d'entreprises	3
		Concevoir des projets d'aménagement urbain en prenant en compte les enjeux de développement durable	2
		Développer une politique foncière en faveur de l'implantation d'activité économique, commerciales,....	3
		Favoriser l'implantation d'activités en RDC d'immeuble	2
		Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises innovantes et commerces	2
		Favoriser l'implantation d'entreprise à emplois non délocalisables (entreprises de service à la personne)	2
	Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole	Développer des supports de communication en tant qu'outils de connaissance mutuelle des quartiers (stratégie de communication en interne aux quartiers et vis-à-vis de l'ensemble de la ville, voire de l'agglomération)	3
		"marketing territorial": valoriser et conforter les atouts des quartiers afin d'améliorer leur image et favoriser l'arrivée de nouvelles populations	3
		Promouvoir / s'appuyer sur les équipements structurants sur les quartiers afin d'attirer la population extérieure aux quartiers prioritaires (Esadhar, CFA des métiers de bouche,...)	3
		Développer ou favoriser une offre de services et d'activités (culturelles, sportives, sociales...) attractives à l'échelle communale-intercommunale (Cyberbase...)	2
	Inscrire les quartiers dans l'innovation et les enjeux de développement durable	Installation du réseau THD/fibre optique sur les quartiers afin de favoriser l'implantation d'entreprises	3
		Concevoir des projets d'aménagement urbain en prenant en compte les enjeux de développement durable	3
	Améliorer et développer l'offre et la proximité des services, des commerces et des équipements pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et des usagers	Améliorer et valoriser l'offre commerciale de proximité (meilleure visibilité, embellissement, enseignes...)	2
		Opérations de réhabilitation ou de restructuration des équipements de services publics de proximité vétustes et élaboration de projet social adapté aux besoins des populations (Centre Malraux, Salle de boxe, Maison du Plateau, Maison de la Lombardie, Village du Bellay...)	1

3.1.3) Mobilité : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- La qualité de la desserte en transports en commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville peut s'analyser au regard de la fréquence de passage des bus (Teor et ligne Fast) et de la configuration de cette desserte sur le plan spatial. L'augmentation récente de l'intensité du service avec notamment la mise en service de lignes expresses a permis d'améliorer nettement l'efficacité du réseau de transports en commun, ce qui constitue un atout majeur pour le quartier.
- La population peut bénéficier de tarifs sociaux pour l'utilisation des transports en commun.
- Un service est proposé à la population pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire (parc à vélos de la Métropole situé au Chatelet)

Faiblesses :

- Malgré la création de lignes expresses, les temps de transports sont importants pour les quartiers excentrés, vers les pôles de centralité et d'emploi.
- Dans certains quartiers, l'amplitude horaire des transports en commun n'est pas suffisamment étendue pour répondre aux besoins de mobilité des habitants.
- La localisation des services de location de vélos s'avère trop éloignée des quartiers prioritaires pour favoriser leur utilisation. La topographie constitue également un obstacle au développement de l'usage du vélo en ville.
- Le taux de motorisation dans les quartiers prioritaires est souvent plus faible que dans le reste de la commune. C'est un frein à l'emploi ou à la formation pour les personnes dont les horaires ou les destinations ne sont pas compatibles avec les transports collectifs.

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Renforcer l'ouverture et la perméabilité des quartiers	Développer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires	Améliorer les transports publics et agrandir les plages horaires au début de soirée et pour les emplois en horaires décalés Aide au financement du permis de conduire et autres moyens de mobilité	2
	Favoriser les modes de déplacement doux	Création de pistes cyclables ; création de liaisons douces transversales	3
	Affirmer les continuités urbaines et les connexions entre les quartiers et la ville pour réduire les ruptures	Revaloriser les entrées de quartier et créer des connexions inter-quartier et vers les communes limitrophes.	3

3.1.4) Gestion urbaine de proximité : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Des démarches de Gestion Urbaine de Proximité ont été mises en place à des degrés divers en fonction de l'avancement des projets (plus récemment dans le quartier des Sapins en septembre 2014). Elles ont accompagné les opérations de renouvellement urbain parfois dès la phase de conception du projet. Elles ont permis de pérenniser les investissements et d'améliorer le fonctionnement du quartier en mobilisant les acteurs locaux présents et en renforçant la proximité avec les habitants.
- Différents outils sont développés pour repérer les dysfonctionnements, (comme les diagnostics en marchant ou l'expérimentation d'une marche exploratoire de femmes), et apporter des réponses aux habitants visant à améliorer leur cadre de vie quotidien.
- Le cadre de la GUP permet un travail partenarial spécifique sur des questions particulières, par exemple, la clarification des domanialités, la coordination des interventions en matière de propreté et de sécurité, la prise en compte de l'accessibilité dans les quartiers, les usages des stationnements, l'harmonisation des résidentialisations, la dénomination des rues visant un changement d'image des quartiers...
- Un important programme de déploiement de colonnes enterrées pour la collecte des déchets bénéficie à plusieurs quartiers, permettant de réduire les nuisances visuelles et la manutention des personnels d'entretien, de libérer des locaux et de diminuer les risques d'incendies de poubelles.
- Des dispositifs de "vidéo-protection" ont été installés dans les parties communes de certains immeubles à l'occasion d'opération de résidentialisation et sur certaines voies pour dissuader certains comportements illicites.
- Les faits de délinquance font l'objet d'un suivi et de réflexion pour mettre en place des actions de prévention et de régulation

Faiblesses :

- L'installation des colonnes enterrées n'est pas réalisée partout. Leur mise en place occasionne souvent des problèmes d'usages avec des dépôts de déchets et d'encombrants aux abords des colonnes et sur la voie publique.
- La propreté des parties communes et des espaces publics n'est pas toujours respectée, des jets de détritits sont constatés...
- Dans certains espaces des territoires : points de fixation ou de trafics, des regroupements dans les halls, équipements ou espaces publics génèrent parfois des dégradations du bâti, des tensions et un sentiment d'insécurité. Des rencontres régulières (réunions de tranquillité publique et réunions ZSP) permettent d'examiner les situations et problématiques, de prévenir certains événements et de coordonner les interventions et présence des acteurs de la médiation et de la sécurité.
- La gestion des stationnements reste difficile à cause du nombre croissant de véhicules sur le domaine public, conséquence de la dissociation des loyers pour la location du logement et du parking, ce qui ajoute un coût supplémentaire.

Gestion urbaine de proximité

Orientations stratégiques	objectifs opérationnels	pistes d'intervention	Degré de priorité
Impliquer l'ensemble des acteurs pour améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social	Offrir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en toute sécurité	Actions de réparations (GUP) (marches exploratoires pour adapter les aménagements urbains - expertise d'usage, lien de confiance, meilleure identification des dysfonctionnements - éventuellement avec un aspect genré [usage et perception des espaces différents])	1
		Actions d'appropriation des nouveaux espaces par les habitants (GUP)	3
		Concertation, en phase d'élaboration des programmes des projets, dans le cadre de la GUP, des futurs usagers, des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance (marches exploratoires pour adapter les aménagements urbains - expertise d'usage, lien de confiance, meilleure identification des dysfonctionnements - éventuellement avec un aspect genré [usage et perception des espaces différents])	2
		Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains (étude de sureté et de sécurité - ESSP) + intégrer dans les appels d'offres Mairie/Métropole: cahier des charges techniques sur les aspects prévention situationnelle et prévention chantier	1
		Soumettre les projets à un comité d'experts (habitants, gestionnaires, référents prévention de la délinquance) pour la délivrance des autorisations d'urbanisme	1
	Renforcer la coordination des acteurs en charge de la gestion urbaine de proximité	Réactivité face aux éventuelles dégradations du bâti et des espaces publics: repérage et actions de réparation	1

3.2) Cohésion sociale : constats et stratégie d'intervention

3.2.1) Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité

Atouts :

- Des dispositifs existants : service civique, chantiers éducatifs, BAFA Citoyens, modules citoyenneté du contrat de réussite éducative départemental (CRED)...
- Un tissu associatif dense
- Une présence massive de la puissance publique par des équipements nombreux, variés et complémentaires du tissu associatif

Faiblesses :

- Certains jeunes en errance "échappent" à tout dispositif institutionnel
- Une offre limitée au bénéfice de la jeunesse
- Les établissements scolaires, structures jeunesse et autres services publics sont confrontés à l'affirmation plus importante des appartenances religieuses qui peut interroger les principes de la laïcité

Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Renforcer la citoyenneté et garantir les principes de la laïcité	Inventer de nouveaux outils afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'accès des jeunes décrocheurs aux services civiques. ▪ Expositions, débats, rencontres de témoins et personnes ayant valeur d'exemple 	1
	Former et mettre des outils spécifiques à disposition des acteurs de terrain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des formations à destination des acteurs de terrain en matière de laïcité et citoyenneté 	1
	Replacer les parents au cœur du parcours éducatif des enfants et des jeunes, notamment les pères. Plus spécifiquement accompagner les parents "démunis" face à la radicalisation de leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les actions en matière de parentalité 	1
	Renforcer les compétences psychosociales des enfants, des jeunes et des adultes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les démarches impulsées par l'Atelier Santé Ville (formations-actions) 	1
Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	Développer les actions de prévention et de lutte contre les préjugés, et toutes formes de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expositions, débats, rencontres de témoins et personnes ayant valeur d'exemple afin de co-construire les repères citoyens et républicains des jeunes générations ▪ 	1
	Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité filles-garçons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des formations à destination des acteurs de terrain 	1
Favoriser le lien social et le vivre ensemble	Favoriser la participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des dispositifs et des actions favorisant la concertation avec les habitants et leur implication dans la vie de quartier (ex : association des habitants au comité de suivi de l'œuvre de la dalle de la Grand Mare « VOST » afin d'élaborer des projets culturels) 	1
	Favoriser le lien intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre l'isolement des personnes âgées ▪ (Café social pour les personnes âgées) ▪ Solidarité entre voisins (voisins relais) 	1
	Favoriser la bonne intégration des nouveaux habitants sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des nouveaux habitants 	1

3.2.2) Réussite scolaire : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Nombreux dispositifs favorisant la réussite scolaire et/ou éducative :
 - ✓ Programme de réussite Educative (PRE) – Accompagnement global et personnalisé des jeunes qui présentent des fragilités éducatives, sociales, culturelles ou de santé
 - ✓ Contrat local d'accompagnement à la scolarité - accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs
 - ✓ Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire pilotée par la Mission locale de Rouen
 - ✓ Médiation scolaire (éducateurs spécialisés)
 - ✓ Groupe enfance éducation dans le cadre du Projet Sociale de Territoire
- Refondation de l'éducation prioritaire : établissements scolaires classés en REP+
- Ouverture culturelle et engagement citoyen (Convention Locale Education Artistique & Culturelle, chantiers jeunes...)

Faiblesses :

- Manque de lisibilité et de coordination des dispositifs, multiplicité des acteurs.
- Le travail d'information et de concertation avec les familles, en particulier celles qui maîtrisent mal le français et/ou le système éducatif, est à approfondir. Une aide particulière doit être apportée aux enfants nouvellement arrivés en France.

Réussite scolaire

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Maintenir et consolider les actions existantes sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer l'accompagnement personnalisé des jeunes et réduire les écarts de réussite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la coordination des acteurs et des actions, travailler en équipes pluridisciplinaires. ▪ Améliorer la lisibilité des dispositifs et des interventions des différents acteurs ▪ Développer et consolider des actions adaptées concernant l'encadrement des enfants après le temps scolaire ▪ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une instance interprofessionnelle pour partager les informations à l'échelle du bassin de recrutement des collèves ▪ Former les personnels de proximité (médiateurs, accompagnateurs sociaux, personnel de proximité santé..). ▪ Mettre en place un référent unique. ▪ Améliorer et mieux coordonner l'offre municipale et associative concernant les activités périscolaires (soutien scolaire, CLAS...) 	1
			1
			1
			3
Lutter contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anticiper le décrochage scolaire en identifiant le plus tôt possible (primaire et collège) les élèves en souffrance qui ne sont plus dans la dynamique d'apprentissage ▪ Repérer le plus rapidement possible les jeunes sortis du système scolaire sans certification pour les mettre en relation avec la mission locale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une offre de service avec une pédagogie « non scolaire ». ▪ Développer l'accès des jeunes décrocheurs aux services civiques. 	1
Favoriser la co-éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Replacer les parents au cœur du parcours éducatif et scolaire du jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les groupes de travail sur la thématique de l'éducation et la parentalité (partage de l'information, de l'actualité, des pratiques, des expériences...). ▪ Coordonner l'expérimentation de nouvelles actions. 	1
			1

3.2.3) Equipements et services sociaux de proximité : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Une offre riche sur le territoire : Centres sociaux, Centre Médicaux Sociaux, Unités territorialisées du CCAS, Institut Médico-Educatif (IME), Protection maternelle et infantile (PMI), Résidence pour personnes âgées et autres services publics
- Tissu associatif dense (solidarité, insertion, éducation, sport, lien social, citoyenneté, jeunesse, éducation populaire...).
- Accès à l'information pour les jeunes : Point Information Jeunesse...
- Une démarche de projet social de territoire qui a permis de concerter les acteurs au-delà des logiques de structures respectives

Faiblesses :

- Manque de lisibilité des différentes actions pour les acteurs et les habitants ; cloisonnement de certaines réponses institutionnelles ou associatives apportées aux besoins des citoyens
- Un besoin permanent et fort d'animer le travail en réseau et la coordination des acteurs réalisée avec des moyens réduits
- Baisse des effectifs de la prévention spécialisée qui entraîne une moindre prise en charge des jeunes et de leurs familles
- Besoin de professionnalisation et de reconnaissance des acteurs socio-éducatifs
- Suppression des antennes sociales CAF et structuration en cours des équipes d'intervention sociale
- Familles monoparentales fragilisés et des personnes âgées à prendre en considération de façon prioritaire par les acteurs sociaux et éducatifs
- Des équipements en voie de dégradation et ayant parfois besoin d'une clarification de leur vocation

Equipements et services sociaux de proximité

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Rendre les dispositifs existants plus lisibles et plus accessibles	Coordonner l'offre d'action sociale de premier recours des Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS), Centres Médico-Sociaux (CMS), associations...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser les liens entre les Missions locales, le Conseil général, la CAF, les communes, les associations de quartier... 	1
	Assurer une meilleure lisibilité et accessibilité des équipements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un accueil mutualisé pour les associations ▪ Développer l'information sur les missions des associations et structures d'accueil qui interviennent sur le quartier ▪ Préciser voire faire évoluer le rôle de certains équipements du quartier et améliorer leur identification et repérage sur le territoire (signalétique...) 	1
Renforcer l'action sociale de premier recours	Enrichir les compétences de base des accompagnateurs sociaux, en particulier ceux qui n'ont pas une formation de travailleur social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des formations inter-structures favorisant une culture professionnelle commune et contribuant à améliorer les compétences de chacun et leur complémentarité 	1
Conforter la médiation sociale en assurant la coordination des acteurs	Conforter la coordination des agents intervenant au sein des quartiers prioritaires	S'appuyer sur la démarche initiée par la Ville de Rouen dans le cadre du PST pour poursuivre et renforcer le travail en réseau et partenarial sur le territoire	1
	Assurer la continuité professionnelle dans la mise en œuvre de l'action sociale et de l'animation sociale		1
	Décloisonner les pratiques des institutions, développer en particulier les partenariats entre les services sociaux et sanitaires.		1
Lutter contre l'isolement des personnes âgées	Faciliter l'accès au droit et le lien social pour les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite des travaux menés dans le cadre du PST avec les différentes associations, directions des institutions concernées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en réseau des comités d'anciens ✓ Outils d'information sur l'offre destinée aux personnes âgées ✓ Organisation d'actions communes au bénéfice des personnes âgées (café social pour les personnes âgées, voisins relais ...) 	1
	Prévenir les situations de solitude et d'isolement en veillant à la qualité de vie (accueil des nouveaux arrivants, solidarité de voisinage...)		
	Mieux repérer les personnes en situation de solitude et d'isolement et créer des liens avec elles		
	Améliorer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de solitude et d'isolement		

3.2.4) Promotion de la santé : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Une commune qui concentre une grande partie de l'offre de soins spécialisée de la région et les sièges des organismes de prévention.
- Une multitude d'acteurs associatifs qui travaillent sur les problématiques de santé (la Boussole, Emergence...)
- Mise en place d'un contrat local de santé depuis 2014 sur le territoire Rouennais qui prend en compte les problématiques des publics vulnérables et vise à lutter contre les inégalités de santé
- Existence d'un Atelier Santé Ville (réseau de promotion de santé de proximité)
- De nombreux organismes sanitaires, éducatifs et sociaux prêts à intégrer les démarches de concertation et de coordination proposés.

Faiblesses :

- Un fort taux de mortalité prématurée à l'échelle de l'agglomération.
- De fortes inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Des difficultés de prise en charge des jeunes présentant une situation socio-sanitaire dégradée.
- Des difficultés d'accès aux soins (recours aux soins et accès au droit de santé), notamment pour les publics précaires

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé	Promouvoir la santé des jeunes (0-25 ans)	Développer la prévention des comportements à risque	1
		Renforcer la place et le rôle des parents dans le suivi socio-sanitaire des enfants	1
	Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité	Améliorer l'accès aux droits de santé (couverture santé)	1
		Améliorer la prise en charge sanitaire, notamment les soins spécialisés	2
		Développer les actions dans les domaines de l'addiction, de la santé mentale, de la nutrition (alimentation et des activités physiques), hygiène ou toutes autres problématiques repérées/spécifiques sur les territoires, principalement auprès des jeunes	1

3.2.5) Accès aux droits : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Une Maison de Justice et du Droit particulièrement bien structurée et étoffée par une implication forte de la Ville et du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)
- La Maison de Justice et du Droit, structure d'accueil d'accès au droit et de résolution amiable des conflits (gratuite et confidentielle) implantée sur le Chatelet, répond à une demande forte des habitants du territoire mais aussi des professionnels et des travailleurs sociaux
- Permanences proposées dont la greffière et la déléguée du Défenseur des Droits (DDD) sur la commune (une en préfecture, l'autre à la MJD)

Faiblesses :

- Les jeunes et les seniors utilisent peu la Maison de Justice et du Droit
- Une méconnaissance forte pour les habitants de leurs droits et devoirs
- Les permanences d'accès au droit des étrangers sont saturées (MJD), il n'y a pas suffisamment de moyens humains par rapport à la demande
- Le temps de présence du greffier mis à disposition par le Ministère de la Justice à la MJD est trop restreint pour permettre le bon fonctionnement de la structure

Accès aux droits

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Optimiser l'accès au droit par une meilleure coordination des acteurs et des ressources	Renforcer la connaissance des dispositifs d'accès aux droits par les accompagnateurs sociaux de premier recours (agents des Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Médico-Sociaux, Centres sociaux...)	→ Travail en réseau : poursuivre les groupes de travail sur la thématique "accès au Droit" dans le cadre du contrat de ville	2
	Travail en réseau et maintien des structures et dispositifs		1
	Améliorer la lisibilité des dispositifs et des lieux d'accueil existants.		1
	Améliorer l'accès aux droits des femmes (notamment par le biais d'une communication adaptée)		2
Garantir la qualité de l'accueil des permanences réalisées par les professionnels du droit	Coordonner, homogénéiser et optimiser les permanences d'accès aux droits	→ Permettre une meilleure organisation territoriale pour des permanences spécifiques "droits des étrangers", réserver davantage de créneaux horaires. → Organiser des réunions associant le CDAD, les délégués du Défenseur des Droits, les communes, afin d'assurer un discours commun à relayer auprès des associations et professionnels du droit. → Former les intervenants. → Former les adultes relais à l'accompagnement des publics dans leurs démarches d'insertion → Former les acteurs à l'accompagnement physique des victimes dans les différents lieux de prise en charge	3
	Favoriser la formation des personnels de proximité		2
	Renforcer l'accès aux droits des étrangers		1

3.2.6) Accès à la culture, aux sports et aux loisirs : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Des équipements culturels et sportifs où il est possible d'agir en faveur des publics issus des quartiers prioritaires.
- Mise en place de tarifications sociales ou solidaires par la Ville de Rouen.
- Partenariat avec la CAF permettant l'accès des plus démunis aux activités sportives, culturelles et de loisirs.
- Des associations d'éducation populaire favorisant le travail de sensibilisation et d'éveil culturel sur le quartier
- Le dispositif musique à l'école (Chant choral dans toutes les écoles REP), le poème harmonique de l'école Debussy et la classe CHAM du collège Braque (musique actuelle à dominante vocale) qui constituent des vecteurs d'attractivité du territoire
- Projet culturel participatif co-construit annuellement avec les habitants et l'association de la Chapelle Saint Louis
- VOST, installation de Mathieu Herbelin réalisée à la Grand'Mare avec et à l'initiative d'habitants et avec le soutien du ministère de la Culture : espace de parole libre dans l'espace public et nouvel équipement qui sera régulièrement activé par des acteurs associatifs de la Grand'Mare et des équipes artistiques désireuses d'expérimenter de nouvelles formes d'échanges

Faiblesses :

- Accès peu développé à certains pans de la culture, notamment l'offre extérieure au quartier (opéra, musées...).
- Accès limité aux activités sportives licenciées, même lorsqu'elles sont proposées au sein des quartiers prioritaires.
- Des écarts entre les pratiques sportives des filles des garçons, avec des inégalités qui pèsent davantage dans les milieux populaires

Accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser l'accès des habitants issus des quartiers prioritaires aux manifestations et événements culturels, à la culture en général	Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements culturels et manifestations soutenus par les signataires du contrat de ville	→ Développer la médiation culturelle. → Développer une offre culturelle en adéquation avec les attentes des habitants et/ou en associant les habitants. → Pérenniser les dispositifs ou actions vecteurs d'attractivité → Favoriser l'accès et la découverte d'activités culturelles pour les enfants (ateliers périscolaires, musique à l'école, classe CHAM, CPJ...)	1
Faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires, plus particulièrement des femmes et des jeunes, aux activités sportives	Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements sportifs et manifestations soutenus par les signataires du contrat de ville	→ Démocratiser l'image de certains sports. → Favoriser plus spécifiquement la pratique sportive en club des femmes des QPV. → Développer les liens existants entre établissements scolaires des QPV et les clubs sportifs. → Favoriser l'accès et la découverte d'activités sportives pour les enfants (ateliers périscolaires, CPJ...)	2

3.4) Emploi - création d'activités économiques et commerciales : constats et stratégie d'intervention

3.4.1) Accompagnement vers l'emploi

Atouts :

- Une offre d'insertion de droit commun disponible variée
- De nombreuses initiatives locales diverses (forums, ateliers pour l'aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, ateliers pour l'initiation ou le perfectionnement en informatique et en bureautique, chantiers d'insertion...)
- Une réelle plus-value à la présence d'une structure d'accueil de proximité des demandeurs d'emploi et à un partenariat pluridisciplinaire actif permettant une prise en charge globale de la personne (Equipe Emploi Insertion composée d'agents de Pôle Emploi, de la Mission Locale et de la Ville de Rouen, implantée à la Maison de l'Emploi et de la Formation)
- Une Maison de l'Emploi et de la Formation qui accueille des acteurs œuvrant dans le champ de la formation, de l'insertion par l'activité économique (permanences du PLIE), et de l'accompagnement à la création d'entreprise (permanences de l'ADIE)

Faiblesses :

- Une carence en formation aux savoirs de base et linguistique
- Un manque de coordination des acteurs de l'insertion socio-professionnelle
- Une offre de formation à adapter aux besoins des publics (compléments de qualification courts, accès aux savoirs de base en proximité)
- Un découragement des personnes face au peu de perspectives, une difficulté des publics à se mobiliser ou à s'investir réellement dans un parcours d'insertion ou de formation
- Le peu de proximité entre les professionnels de l'insertion et les acteurs économiques
- Le faible niveau de qualification des publics / taux des niveaux VI supérieur à la moyenne de la métropole
- Le faible taux d'activité des femmes et des jeunes
- Les discriminations liées à l'origine

Accompagnement vers l'emploi

Orientations stratégiques	objectifs opérationnels	pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes	Garantir la qualité de l'accueil de proximité des demandeurs d'emploi afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer aux personnes des réponses adaptées à leur situation ▪ Favoriser leur mobilisation sur un parcours d'insertion et leur accès à la formation ▪ Restaurer leur confiance dans les structures et les dispositifs d'insertion professionnelle ▪ Améliorer la lisibilité des structures d'accompagnement vers l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser l'information et la formation régulières des conseillers en charge de l'accueil de proximité ▪ Créer et diffuser des supports de communication adaptés au public ▪ Organiser des journées portes ouvertes afin de faire connaître l'offre de service 	2
	Organiser une réponse coordonnée afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès des personnes aux outils d'insertion et de formation adaptés à leurs besoins ▪ Optimiser la mobilisation des outils de droit commun ▪ Développer les partenariats avec les acteurs économiques et les acteurs de l'insertion socio-professionnelle ▪ Observer l'évolution des territoires en matière d'emploi, de formation et d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer les conditions d'amélioration de l'orientation des publics par l'animation d'un réseau des acteurs de l'insertion pluridisciplinaire ▪ Articuler les interventions publiques pour apporter sur les territoires une offre de service diversifiée et adaptée ▪ Proposer des réponses d'insertion et particulièrement des mises en situation de travail (chantiers d'insertion, clauses d'insertion...) favorisant l'adhésion des personnes ▪ Associer les entreprises aux actions et initiatives publiques ▪ Créer les outils d'observation du territoire en matière d'emploi, de formation, et d'insertion 	2

Accompagnement vers l'emploi

Orientations stratégiques	objectifs opérationnels	pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes	Améliorer la levée des freins à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir une préparation individuelle personnalisée à l'entretien de recrutement ou d'entrée en formation ▪ Développer des solutions alternatives d'accueil du jeune enfant pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle ▪ Favoriser l'implantation d'entreprises dans des secteurs non délocalisables ▪ Lutter contre le repli des personnes sur le quartier par des actions favorisant leur mobilité ▪ Aide au financement ou au cofinancement des moyens de mobilité, garde d'enfants, formation ou toute autre problématique représentant un frein à l'emploi (bourse au projet socio-professionnelle) 	1
	Travailler sur les représentations associées aux métiers dans le cadre de la construction des projets professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès aux secteurs économiques en tension pour les habitants des quartiers prioritaires (rapprochement de l'offre et de la demande), à travers : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La multiplication des immersions en entreprise ✓ Mise en place d'un partenariat afin de travailler sur les représentations associées aux métiers ✓ La féminisation de certains métiers par la sensibilisation des publics et des employeurs 	3

Accompagnement vers l'emploi

Orientations stratégiques	objectifs opérationnels	pistes d'intervention	Degré de priorité
Améliorer la qualification et les compétences des publics	Adapter l'offre de formation afin de répondre aux besoins des personnes et de développer leur appétence à la formation, en s'assurant que l'offre de service garantit l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'adhésion des personnes en proposant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des réponses de formation adaptées (aux besoins des publics et des entreprises) et réactives ✓ des formations courtes permettant un accès à l'emploi à court/moyen terme ▪ Favoriser la réussite des parcours de formation des personnes en veillant au bon déroulement des actions et aux risques de discriminations pouvant compromettre la réussite (exemple : veiller à l'accès des personnes aux stages pratiques en entreprise) ▪ Proposer des formations de base de proximité pour développer l'appétence à la formation ▪ Renforcer le soutien aux actions d'alphabétisation ▪ Augmenter le nombre de places en formations linguistiques et renforcer le lien entre les acteurs associatifs et les acteurs de formation 	1

3.4.2) Création d'entreprises - Artisanat, commerces et services - Economie sociale et solidaire :

Atouts :

- De multiples dispositifs en faveur de la création d'entreprises pouvant être activés par les porteurs de projets. Un réseau d'accompagnement de la création d'entreprises structuré (de l'émergence du projet à l'hébergement en passant par le financement) et des structures d'accueil de proximité des demandeurs d'emploi
- Le dynamisme de la création d'entreprise porté notamment par le choix du statut d'auto-entrepreneur
- Une offre potentielle d'hébergement des entreprises et des commerces de proximité
- Réalisation de nombreuses opérations dans le cadre de la zone franche urbaine : rénovation du centre commercial de la Grand-Mare et Val Grieu, création d'une pépinière d'activités de 21 bureaux (immeuble d'entreprises « Rameaux »), création de l'immeuble d'entreprises tertiaires « Alpha », et de l'hôtel d'entreprises destiné aux activités artisanales « Delta »
- Existence d'une offre commerciale à proximité des habitants
- Des dispositifs ou relais d'information permettant de soutenir les commerces, artisans et services qui sont en développement
- La présence d'entreprises sociales et solidaires, intervenant notamment dans la consolidation des parcours d'insertion des habitants des quartiers
- Une ingénierie « clauses sociales » développée par la Métropole permettant le soutien d'activité des entreprises sociales et solidaires
- Des besoins sociaux non satisfaits qui pourraient trouver une réponse dans le développement de projets ESS (mobilité, services aux particuliers...)
- Des dispositifs régionaux en faveur de l'émergence et du développement de projets ESS (étude de faisabilité et d'aide au développement...) pouvant être mobilisés

Faiblesses :

- Faible identification des porteurs de projets, de la main d'œuvre diplômée, des savoir-faire locaux
- Activités développées par les habitants pas toujours adaptées aux réalités économiques locales et parfois dans des lieux inadéquats
- Les dispositifs de droit commun permettant le développement et la création d'entreprises sont insuffisamment connus par les acteurs agissant en proximité des habitants des quartiers
- Fragilité économique de nombreux auto-entrepreneurs. Et faible visibilité de leur activité.
- Manque d'accompagnement des porteurs de projet sur la durée (manque de coordination et "traçabilité" des parcours de création)
- Offre immobilière permettant l'accueil d'entreprises mal identifiée et/ou insuffisamment promue (hétérogénéité des quartiers prioritaires et rôle différent au sein de leur environnement communal et métropolitain)
- Manque d'attractivité et sentiment d'insécurité qui freinent l'intervention des entreprises et fragilisent la pérennité des activités économiques
- Retard de déploiement de la fibre optique freinant l'installation d'entreprises dans certains quartiers
- Manque d'une offre intermédiaire de petit immobilier de bureaux ou d'ateliers à prix adaptés (de 50 à 120m²)
- Equilibre économique des projets ESS répondant aux besoins sociaux pas toujours facile à trouver sur le long terme
- Existence d'offres commerciales de proximité, de qualité inégale, en rapport avec la capacité financière limitée des ménages

CONTRAT DE VILLE – COMMUNE DE ROUEN - PROJET DE TERRITOIRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES HAUTS DE ROUEN

- Offres d’hébergement pouvant être en inadéquation avec les normes, notamment d’accessibilité
- Difficulté de maintenir l’activité en cas de nécessité de reprise de fonds ou de liquidation
- Sous-utilisation de la formation « professionnalisante » par les commerçants–artisans, notamment en gestion d’entreprise, y compris des auto-entrepreneurs locaux

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d’intervention	Degré de priorité
Développer l’activité économique favorisant le développement d’emploi dans les quartiers	Soutenir la création d’entreprises, commerces et services économiquement viables dans les quartiers, en particulier celles portées par des femmes et des jeunes	Dispositif Citéslab	1
	Développer le repérage puis l’accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers prioritaires, en particulier les femmes et les jeunes	Dispositif Citéslab	1
	Inciter les entrepreneurs implantés dans les quartiers à développer leurs compétences pour consolider la viabilité de leurs activités	Club d’entrepreneurs, Chambres consulaires... mobilisés dans le cadre de la promotion des « Territoires Entrepreneurs »	1
	Mettre en place un référent unique pour l’accompagnement des porteurs de projets de création d’entreprise	Dispositif Citéslab	1
Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques du territoire	Aider les petites et moyennes entreprises locales à soumissionner aux marchés publics	Accompagnement des PME pour répondre aux appels d’offres relatifs aux marchés publics	2
	Décliner localement charte "entreprises et quartiers" au bénéfice des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Citéslab ▪ « Territoires entrepreneurs » 	2
Renforcer l’attractivité, la dynamique et la perméabilité des quartiers	Faire connaître les atouts économiques des quartiers	Campagne de communication sur les atouts économiques des quartiers	1
	Développer et mettre à disposition des partenaires la connaissance de l’offre immobilière disponible	Missions de la DELCI (Direction de l’économie locale et des coopérations internationales) et du prestataire de Rouen seine aménagement SEMRI Rouen immobilier	1
	Améliorer les conditions d’accueil des entreprises (locaux et infrastructures adaptés aux besoins...)	Renforcement du travail de « sécurisation des activités économiques » (articulation vidéos privées/publiques)	1

Création d'entreprises - Artisanat, commerces et services - Economie sociale et solidaire

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Renforcer l'attractivité, la dynamique et la perméabilité des quartiers	Favoriser l'implantation et la pérennité des commerces (en particulier les "locomotives" commerciales) et de services de proximité (dont les professionnels de santé) répondant aux besoins des habitants dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'implantation d'entreprises dans des secteurs d'activité à faible niveau de qualification, répondant à des besoins non délocalisables (services à la personne...) ▪ Encourager les initiatives du champ de l'économie sociale et solidaire ▪ Développer et accompagner les comités commerciaux 	1
	Maintenir et valoriser l'offre commerciale de proximité		1
Favoriser le développement d'activités répondant aux besoins sociaux des habitants et valorisant les initiatives des habitants	Développer les clauses sociales dans les marchés publics	Développer les clauses d'insertion, en systématisant leur intégration dans les marchés publics et en diversifiant les types de marchés concernés (marchés de prestations et de services, notamment)	1
	Valoriser les initiatives des habitants		1
	Faciliter l'émergence et l'accompagnement des projets relevant de l'économie social et solidaire	Soutenir le projet Happyculture (Interm'aide emploi) Multiplier les recours aux ressources et compétences disponibles au sein des structures d'insertion par l'activité économique, présentes sur les quartiers prioritaires (Association intermédiaire, ETTI, la Régie de quartier...)	1
	Mettre en place un référent unique pour l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise	Dispositif Citéslab	1

3.5) Tranquillité publique : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Nombreux dispositifs qui facilitent le travail partenarial en associant la Justice, la Police, les Communes, les bailleurs, les services de transports... : Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST) et son Réseau Intercommunal des Référents Sécurité (RIRS), Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), Schéma de Tranquillité Publique, Schéma de Prévention de la Délinquance, Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, Cellule de Coordination Opérationnelle des Forces de Sécurité Intérieure (CCOFSI) et Cellule de Coopération Opérationnelle du Partenariat (CCOP) dans le cadre de la ZSP...
- Dans les communes qui ont conduit des opérations de renouvellement urbain, le cadre de la gestion urbaine de proximité (GUP) a permis un travail partenarial spécifique en matière de tranquillité publique (résidentialisations...).
- Des dispositifs de « vidéo protection » qui dissuadent certains comportements illicites.

Faiblesses :

- Dans certains lieux du quartier des points de fixation, des dégradations, certains faits de délinquance et des trafics qui génèrent un sentiment d'insécurité
- Les femmes ressentent plus fortement l'insécurité ce qui peut constituer un frein à leur mobilité et leur appropriation des espaces publics.
- Baisse des effectifs de la prévention spécialisée : insuffisance de la prise en charge des jeunes adultes notamment par l'éducation de rue, manque de chantiers éducatifs
- Besoin de professionnalisation et de reconnaissance des métiers de médiation et régulation de rue Points de fixation et sentiment d'insécurité (plus particulièrement sur Chatelet-Lombardie) qui participent à réduire l'attractivité du territoire et freinent l'implantation des commerces et des entreprises ou fragilisent la pérennité des activités économiques
- Certaines difficultés de circulation (vitesses inadaptées...) qui engendrent des problèmes de sécurité

Tranquillité publique

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains	Concevoir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance dès la conception des projets urbains et pour la délivrance des autorisations d'urbanisme 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumettre les projets à un comité d'experts (habitants, gestionnaires, référents prévention de la délinquance) et connaître le sentiment des habitant(e)s sur leur sentiment de sécurité (marches exploratoires, enquêtes...) 	2
Améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance	Développer les actions en prévention et en médiation auprès des jeunes des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investir les espaces publics par des actions d'animations sportives/culturelles à destination des enfants et des jeunes 	3
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur la présence et les compétences des équipes de médiation et de prévention spécialisée 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et qualification, professionnalisation des acteurs de la médiation 	2
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions fortes de prévention primaire et secondaire en direction de la jeunesse, notamment en matière de soutien à la parentalité et de remobilisation parentale, de renforcement des compétences psychosociales des jeunes et d'éducation à la citoyenneté 	1
Optimiser le travail de réseau et la coordination entre les acteurs	Conforter les coordinations police nationale, police municipale, justice et acteurs de la prévention Poursuivre les groupes de travail sur la thématique et poursuivre les actions de réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter les coordinations entre la Direction de la TP et police nationale pour la sécurisation des transports, la prévention des désordres de l'espace public, troubles de voisinage 	2
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un réseau des référents prévention. (échange des bonnes pratiques sur la gestion des squats, espaces publics et privés + mesures de réparation/projets intercommunaux) 	2
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un CISPD en charge de la coordination de projets transversaux à l'échelle du territoire métropolitain (violences faites aux femmes, transports...) en conservant les CLSPD de proximité ▪ Développer les chantiers éducatifs (projet du Conseil général de fournir des chantiers et de financer les jeunes dès 2015). 	3